

DELUBAC IMPACT POSITIVE HEALTH Part D FR001400NKT1

Reporting au 30 septembre

SFDR Article 9

■ ACTIF NET DU FONDS: 0,40M€

COMMENTAIRE DE GESTION

Le mois de septembre aura été marqué par la décision attendue de la Réserve fédérale américaine d'abaisser son taux directeur de 25 points de base, désormais compris entre 4% et 4,25%. Dans un contexte d'inflation persistante aux États-Unis (autour de 2,7% en juillet), Jerome Powell adopte une posture plus accommodante, annonçant la possibilité de deux autres baisses d'ici fin 2025 si la conjoncture ne s'améliore pas. Cette décision confirme la volonté de la Fed de prioriser la stabilisation de l'emploi dans un contexte d'inflation stabilisée. Au niveau européen, la BCE maintient ses taux inchangés, considérant que l'inflation converge vers l'objectif et que la reprise du crédit soutient l'activité, tout en gardant un œil attentif sur les incertitudes extérieures.

■ VALEUR LIQUIDATIVE: 101,15€

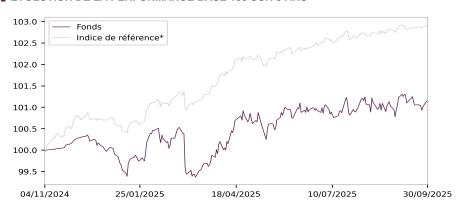
L'environnement géopolitique s'est stabilisé ces dernières semaines, les investisseurs se concentrant à nouveau sur les indicateurs économiques et la politique monétaire. L'OCDE, qui a publié récemment ses prévisions pour 2026, prévoit ainsi une croissance faible que ce soit aux Etats-Unis (1.5%) ou en zone euro (1%). Du côté de l'inflation, toujours selon l'organisme, elle devrait refluer dans le monde. Seul point de vigilance pour les investisseurs : un niveau d'inflation aux Etats-Unis en légère hausse à 3%.

La baisse des taux directeurs américains soutient naturellement la demande sur les marchés de crédit. Ce contexte favorable est renforcé par un environnement de croissance économique modéré que ce soit du côté des Etats-Unis ou de la zone euro. En zone euro, les spreads de crédit se sont ainsi resserrés, retrouvant leurs plus bas niveaux annuels (Euro IG à 76 points de base, Euro HY à 270 points de base).

Les émissions primaires, ralenties en juillet/août, ont repris en septembre sous l'effet de la recherche de rendements avec une demande des investisseurs toujours soutenue.

Aux Etats-Unis, l'impact des hausses de droits de douane, dont l'ampleur et le délai de transmission dans les bilans des entreprises et sur les prix, reste incertain. La hausse du rendement des obligations gouvernementales US à 30 ans et leur écart grandissant avec le rendement équivalent du 10 ans témoignent de cette vigilance, pour le moment mesurée des

■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 3 ANS



Source : Delubac Asset Management, Bloomberg Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du fonds et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	
Fonds	0.12%	0.27%	1.32%	
Indice	0.10%	0.41%	1.41%	
Écart	0.02%	-0.15%	-0.09%	

Perf. calendaires	2025 (YTD)		
Fonds	1.09%		
Indice	2.15%		
Écart	-1.06%		

■ ÉQUIPE DE GESTION







Laura BELLET Directeur de la recherche ISR

■ OBJECTIF DE GESTION

compartiment Delubac Impact Positive Health pour objectif d'obtenir nette de frais de gestion, performance. supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans Total Return sur la durée de placement recommandée, par une gestion flexible d'obligations de maturité court et moyen terme, intégrant systématiquement une approche extra-financière dans la sélection des émetteurs et en ciblant c contribuent au bien-être ou à la santé. ceux

■ SRI

+ faible			Risque			+ élevé
1	2	3	4	5	6	7
+ faible		Rende	ement po	tentiel		+ élevé

Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Il mesure le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. La catégorie de risque associée à OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

HORIZON DE PLACEMENT: 3 ans

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN: FR001400NKT1

Ticker Bloomberg: DAMIPHD FP Equity Forme juridique: Fonds Commun de Placement

Classification AMF: Sans classification

Eligibilité PEA: Non

Date de création du fonds: 04/11/2024 Date de création de la part : 04/11/2024

Indice de référence : Bloomberg Euro Aggregate

500 1-3 ans TR

Affectation des résultats : Capitalisation

Devise de référence : Euro Pays de référence : France Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur: CACEIS Fund Administration

Valorisation: Quotidienne Centralisation: 12h00

Souscription initiale minimale: 1 action Souscription ultérieure minimale : 1 centième

d'action

Frais de gestion: 1.15% TTC maximum

Frais d'entrée : Néant Frais de sortie : Néant

Commission de mouvement : Néant Commission de surperformance : Néant



■ DISCLAIMER

Sources: Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics.

- (1) SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.
- (2) SRI: Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.
- (3) Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1er janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les fonds classés Article 9 ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les fonds classés Article 8 sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les fonds classés Article 6 sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

L'indice de l'OPC n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par l'OPC.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed exceptas specifically authorized; (3) do not const[tute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (S) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsable for any trading decisions, damages or other Tosses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. La valeur de l'investissement peut varier au gré des fluctuations du marché et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant de capital investi, les OPC n'étant pas garantis en capital. L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Avant toute souscription et pour toute information complémentaire sur les caractéristiques, les risques et les frais de l'OPC, l'investisseur est invité à lire les documents règlementaires disponibles sur la page de chaque OPC ou disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management -10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - info@delubac-am.fr.

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009